

# **LE COLLÈGE SAINT-MICHEL DE TANANARIVE ET L'ACCÈS DES JEUNES RÉUNIONNAIS A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

Raoul LUCAS

MCF (er), socio-historien de l'Éducation  
chercheur associé au CEMOI, EA 13  
Université de La Réunion

**Résumé :** Cet article étudie un phénomène méconnu : le rôle joué par un établissement malgache, le collège jésuite de Saint Michel à Tananarive, dans l'accès de jeunes élèves réunionnais à un enseignement secondaire complet. Ce phénomène, qui est initié alors que La Réunion et Madagascar sont colonies françaises, va se poursuivre bien après la départementalisation de La Réunion (1946) et l'indépendance de la Grande Île (1960). Notre étude, qui se situe une dans perspective sociohistorique, croise plusieurs champs : sociologie politique, histoire scolaire et histoire de l'océan Indien. Elle conduit à montrer que durant les deux premières décennies de la départementalisation, comme hier sous la colonie, l'accès de jeunes Réunionnais au second cycle du secondaire est à rechercher hors du seul lycée dont dispose La Réunion. C'est ainsi que le collège Saint Michel, à Tananarive, devient une voie de recours pour les garçons qui ne peuvent accéder au lycée Leconte-de-Lisle.

**Mots-clés :** histoire coloniale, histoire scolaire, politique scolaire, enseignement secondaire, lycée Leconte-de-Lisle (La Réunion), démographie lycéenne, collège Saint Michel (Madagascar), Jésuites.

***Abstract :** This article deals with a little known occurrence : the part played by a Malagasy teaching institution, the Jesuit College of Saint-Michael in Antananarivo, to accommodate numerous Reunionese pupils through a complete secondary education curriculum. This situation started when both Reunion and Madagascar were French twin colonies; it will continue after their separate postcolonial evolution: Reunion became an overseas department in the French Republic in 1946, while Madagascar chose outright independence in 1960. Our socio historical perspective cuts across many fields: Sociology, Political science, History of Education and Regional History of the Indian ocean. It underlines the fact that for the first twenty years of being part and parcel of France, just like yesteryears in the colonial period, the possibility of young Reunionese pursuing secondary education had to besought outside the unique High School (Lycée)*

*in Reunion. This is how Saint-Michael College became a lifeline for the boys who couldn't get entrance to the local « Lycée Leconte-de-Lisle ».*

**Keywords :** Colonial History, History of Education, School policy, Secondary education, Lycée Leconte-de-Lisle (Reunion Island), College demography, Saint-Michael College (Madagascar), Jesuits.

Établissements longtemps marqués par le malthusianisme, les lycées entrent en France, à partir de la Seconde Guerre mondiale, dans une nouvelle étape de leur histoire : la démocratisation. Entravé par le Régime de Vichy, ce processus est relancé avec vigueur à la Libération<sup>1</sup>. Mais à La Réunion, où il s'agit au lycée Leconte-de-Lisle de former une élite qui veille à la reproduction de l'ordre colonial, toutes mesures susceptibles d'infléchir ce projet sont combattues<sup>2</sup>. Au début de la décennie 1950, avec la transformation la colonie de La Réunion en département français, la situation scolaire change. Mais ces changements concernent l'enseignement primaire et les collèges d'enseignement général (CEG) qui connaissent un véritable développement, avec des effectifs en très forte croissance, la situation, par contre, n'évoluant guère dans le second cycle du secondaire. L'accès au lycée Leconte-de-Lisle, qui demeure l'unique établissement de La Réunion à fournir un cursus secondaire complet, reste très difficile.

C'est dans ce contexte que de nombreux parents réunionnais, dont les conditions de vie se sont améliorées depuis la départementalisation, se tournent vers Madagascar pour permettre à leur progéniture masculine de suivre un cursus secondaire complet, faute de pouvoir localement disposer d'une offre satisfaisante. C'est ce phénomène méconnu, concernant des jeunes élèves scolarisés dans les établissements de La Réunion qui, faute de pouvoir poursuivre leurs études secondaires au lycée Leconte-de-Lisle, s'inscrivent au collège Saint Michel que nous proposons d'étudier ici. Ce phénomène, dont le traitement méthodologique sera présenté plus loin, est initié alors que Madagascar est une colonie française et se poursuit bien après l'indépendance de la Grande Île.

C'est dans une perspective sociohistorique, et en croisant plusieurs champs, sociologie politique, histoire scolaire, histoire coloniale, histoire de l'océan Indien, que nous nous proposons de conduire notre travail. Toutefois nous nous donnons comme limite d'emprunter à chacun de ces champs que ce qui est nécessaire à la compréhension de notre objet, et en renvoyant le lecteur, pour des développements détaillés sur certains autres aspects à nos travaux, ainsi qu'à ceux de différents auteurs, et autres ouvrages mentionnés en notes.

Cette position énoncée, nous démarrerons notre article en partant de l'institution lycéenne, en mettant principalement l'accent sur sa forme coloniale, pour aborder ensuite la situation de l'École après la départementalisation, puis pour s'intéresser au collège Saint Michel et enfin à son rôle dans l'accession des jeunes Réunionnais à l'enseignement secondaire.

## I) L'INSTITUTION LYCÉENNE ET SA FORME COLONIALE (1802-1946)

Il ne peut-être question dans le cadre de cet article de retracer l'histoire des lycées en France et à La Réunion, colonie française. Toutefois, il convient d'exposer quelques

<sup>1</sup> Voir notamment : A. PROST, *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*. Paris : A. Colin, 1968. ; P. ALBERTINI, *L'École en France*. Paris : Hachette, 1992 ; P. CASPARD, J.-N. LUC et P. SAVOIE (dir.), *Lycées, Lycéens, Lycéennes, deux siècles d'Histoire*. Paris : INRP, 2005. ; A.-D. ROBERT, *L'École en France de 1945 à nos jours*. Grenoble : PUG, 2010.

<sup>2</sup> Voir R. LUCAS, *Bourbon à l'École*. Saint-Denis : Océan Éditions, 2006 ; R. LUCAS, « Le développement de la scolarisation... un cas d'école », dans A. SI MOUSSA (dir), *L'école à La Réunion*. Paris : Karthala, 2005.

clés de l'évolution de l'institution lycéenne sur la période retenue en privilégiant dans cette présentation synthétique certains aspects singularisant l'établissement colonial.

C'est la loi du 11 floréal an X (1<sup>er</sup> mai 1802) qui crée, à la demande du Premier Consul, le lycée. Cet établissement est l'héritier des collèges d'humanités de l'Ancien Régime, dont nous nous contenterons de rappeler ici qu'ils ont joué un rôle essentiel dans la fabrication des élites et leur préparation aux nouvelles fonctions d'un appareil administratif que la monarchie française voulait imposer. Ce projet, les autorités consulaires, désireuses de clore la Révolution, vont le reprendre en faisant du lycée la pièce maîtresse chargée de former les futurs cadres dont elles ont besoin pour consolider le nouveau régime. Sont alors rassemblées dans un même établissement classes enfantines et primaires, classes secondaires et, pour certains établissements, classes préparatoires aux grandes écoles, faisant du lycée « une institution sans équivalent dans n'importe quelle autre filière de l'enseignement »<sup>3</sup>. À la Restauration l'établissement change de nom et devient « collège Royal » sans que son projet et son organisation ne soient modifiés.

À Bourbon (La Réunion), quand l'École s'implante à la Restauration, la société coloniale est déterminée à aller à l'affrontement avec le pouvoir central pour obtenir la création d'un collège Royal. Cette exigence représente un enjeu fondamental pour la société coloniale désireuse de disposer, dans la colonie française de l'océan Indien, d'un établissement, sur lequel elle a le contrôle absolu et qui garantit la reproduction de son pouvoir. Une visée que combat le pouvoir central qui estime, au contraire, que c'est en France que les élites coloniales doivent être formées, afin de maintenir les liens entre la colonie et sa métropole. Mais, le gouvernement capitule et accepte la création dans la colonie d'un collège de plein exercice sur les bases des collèges royaux de France. Bourbon devient alors la première colonie française à disposer d'un tel établissement qui prend le nom de « collège Royal de Bourbon ». Fondé le 24 décembre 1818, l'établissement accueille ses premiers élèves en janvier 1819<sup>4</sup>.

C'est au collège Royal que la société coloniale entend confier, à des professeurs choisis parmi les élèves les plus distingués du professorat français, son élite. Une élite qui doit être solidaire de l'ordre colonial et donc être formée à Bourbon et non en Europe, tant les dangers de la « francisation » sont grands. Organiser sur place une culture d'excellence, moderne certes, mais surtout soucieuse de veiller à la pérennisation de l'ordre colonial, telle est la priorité des notables de la colonie ; exclure le recours à des établissements secondaires métropolitains telle est la conséquence. C'est dans ce cadre que les controverses et polémiques, internes à la bourgeoisie blanche, pour le développement et la pérennisation de l'établissement trouvent sens. Établissement qui retrouve, dans la colonie comme en France, sa dénomination originelle de lycée sous la Seconde République pour se voir accorder l'épithète d'impérial sous le Second Empire et que la Troisième République supprime sans la remplacer<sup>5</sup>.

Les dirigeants de la colonie s'étant mis d'accord sur les finalités de l'institution qui, comme en France, n'a pas pour projet de constituer un système qui viendrait prolonger ou parachever les écoles élémentaires, on retrouve dans les différentes instances locales les débats qui agitent le secondaire français sur les savoirs à transmettre,

<sup>3</sup> J.-N. LUC, « À la recherche du "Tout puissant milieu". L'histoire des lycées et leur historiographie du Second Empire au début du XXI<sup>e</sup> siècle », dans P. CASPARD, J.-N. LUC et P. SAVOIE, *op. cit.*, p. 16.

<sup>4</sup> Voir R. LUCAS, *op. cit.*, 2006, p. 117-139.

<sup>5</sup> *Ibid.*

sur les cultures scolaires, sur l'éducation morale..., avec comme ambition de former une élite dans des conditions optimales. Mais quand les lycées entrent, durant l'entre-deux-guerres, comme l'ont établi de nombreux travaux<sup>6</sup> dans une nouvelle étape de leur histoire, avec diverses mesures œuvrant à leur démocratisation, celles-ci sont violemment combattues par la société coloniale. C'est ainsi que toutes les tentatives de certains chefs de service de permettre au nom de « l'idéal républicain d'égalité » l'accès au lycée « aux élèves méritants des écoles primaires » échoueront et quand la gratuité des classes secondaires est adoptée en France (loi des Finances du 16 avril 1930), son application est rejetée à La Réunion<sup>7</sup>. De tous les lycées de métropole et des colonies, celui de La Réunion restera le seul établissement à ne pas proposer un enseignement secondaire gratuit.

Dans la colonie, un second établissement, le « Petit Séminaire », installé à Cilaos, offre également un cursus secondaire. C'est à partir de 1924 que cette ancienne école presbytérale, ouverte en 1913 par le curé de la paroisse, transformée en Petit Séminaire cinq ans plus tard, et dont la direction est confiée à la Congrégation des Spiritains, dispense un enseignement de second cycle. Mais le Petit Séminaire, seul établissement secondaire privé de la colonie, n'est pas ouvert qu'aux séminaristes. Il accueille également des jeunes gens qui viennent se refaire une santé physique, comme scolaire, ou encore ceux qui n'ont pas trouvé de place au lycée Leconte-de-Lisle. Toutefois, l'établissement ne dispensant pas d'un cursus secondaire complet, les élèves ne visant pas la prêtre tentent, après le détour par le Petit Séminaire, à nouveau leur chance au lycée Leconte-de-Lisle ou doivent prendre, comme les séminaristes, la direction du collège Saint Michel à Tananarive<sup>8</sup>.

En 1945, le Petit Séminaire compte une soixantaine d'internes. Le lycée Leconte-de-Lisle compte six classes de jeunes filles, allant de la sixième à la seconde, regroupées, depuis 1943, sous la dénomination administrative « lycée Juliette Dodu ». Les lycéennes rejoignent ensuite les lycéens en première et en terminale, formant ainsi les seules classes mixtes du lycée Leconte-de-Lisle. Avec ses 27 professeurs, le lycée Leconte-de-Lisle accueille, section filles comprise, un total de 743 élèves dont 498 dans le secondaire. 32 élèves se sont présentés aux épreuves du Brevet de capacité colonial (baccalauréat), dont 19 en classe de philosophie et 13 en classe de mathématiques. 14 lycéens ont été reçus, 11 en classe de philosophie et 3 en mathématiques<sup>9</sup>.

On peut pour conclure de cette longue période, qui couvre tout le XIX<sup>e</sup> siècle pour s'achever avec la fin de la Seconde Guerre mondiale, retenir deux points principaux. Le premier point c'est qu'à partir de l'entre-deux-guerres se met en mouvement au niveau national un processus de réorganisation de l'enseignement avec, comme enjeu majeur, le principe de justice avec l'ouverture sociale du secondaire. Ce processus qui puise à plusieurs sources est suffisamment documenté pour que nous abstentions ici de le reprendre.<sup>10</sup> Le second point concerne l'École coloniale et particulièrement le lycée Leconte-de-Lisle. L'École coloniale est solidaire de la formation dans laquelle elle s'insère et elle n'a pas à permettre à chacun de tenter sa chance mais bien au contraire de

<sup>6</sup> Voir A. PROST, *Éducation, société et politique*, Paris, Seuil, 1992 ; PROST, 1968, *Op. Cit.* ; ALBERTINI, 1992, *Op. Cit.* ; CASPARD et alii, 2005, *Op. Cit.*

<sup>7</sup> Archives Départementales de la Réunion (ADR) 41. 111. 61. 1. 132.

<sup>8</sup> Voir R. LUCAS, *op. cit.*, 2005, p. 25.

<sup>9</sup> Toutes les statistiques fournies se rapportant à l'École à La Réunion, sauf mention contraire, proviennent de la base de données « Programme Histoire et Mémoire de l'École à La Réunion (PHMER) », Laboratoire CEMOI, EA 13., Université de La Réunion.

<sup>10</sup> Voir PROST, 1968 et 1992, *Op. Cit.* ; ALBERTINI, 1992, *Op. Cit.*

stabiliser l'ordre colonial. Aussi, quand la société coloniale estime que son ordre est menacé, reléguant ses démarcations internes, elle est unanime pour imposer au pouvoir central les limites des mesures et institutions compatibles avec la pérennité de son modèle. Dès lors, ce qui se joue au lycée, éloquemment qualifié « d'Arche sacrée », est emblématique, comme nous l'avons établi dans le détail dans plusieurs travaux<sup>11</sup>. Il s'agit, au lycée Leconte-de-Lisle, de former, sous la vigilance permanente de la société coloniale, une élite pourvue d'un capital économique et racial en conformité avec ses lignes de force.

## II) LIBÉRATION, DÉPARTEMENTALISATION, SCOLARISATION (1946-1964)

À la Libération, l'École, victime des mesures de démantèlement du gouvernement de Vichy, est à refonder en France. Mais elle est également à reconstruire. On dénombre en effet près de 5 000 classes primaires détruites, 6 000 partiellement endommagées, une cinquantaine d'établissements secondaires entièrement détériorés et plus de cent partiellement<sup>12</sup>. La tâche est donc immense mais le contexte politique propice. À La Réunion, l'École, à l'exception du lycée Leconte-de-Lisle, connaît une situation chaotique et elle est à construire plutôt qu'à reconstruire, dans un contexte institutionnel nouveau, le système colonial laissant la place à la départementalisation. Recourir à la départementalisation pour détruire la colonisation est une entreprise inédite dans l'histoire coloniale. Elle doit permettre « de mettre fin au régime colonial, au régime des décrets, aux lois d'exception, à la discrimination, à la misère et aux budgets étroqués »<sup>13</sup>. Il s'agit donc d'exporter outre-mer des institutions qui doivent fonctionner le plus fidèlement, même si les textes proclamant l'assimilation juridique contiennent leurs propres limites. C'est ainsi qu'avec la départementalisation l'Instruction publique devient Éducation nationale et le Service d'Instruction publique est transformé en Vice-rectorat pour être confié à un inspecteur d'Académie. Hippolyte Foucque, chef du Service d'Instruction publique, en poste depuis 1927, devient le premier Vice-recteur du département de La Réunion. C'est à ce double contexte qu'il faut rapporter les transformations de l'École à La Réunion que nous avons appelées « déferlantes scolaires ». Sans reprendre ici ce que nous avons longuement exposé ailleurs, notons que, sur la période qui nous intéresse, elles sont au nombre de deux, et retenons de ces déferlantes scolaires trois points principaux nécessaires à notre objet<sup>14</sup>.

C'est au début des années 1950 que démarre la première déferlante scolaire et qui couvre toute la décennie. De nombreux fonds et crédits sont conjugués pour permettre le développement de la scolarisation et deux grandes priorités dominent. La première concerne les constructions scolaires en raison de l'état des locaux existants, où les écoles étaient, sauf exception très rare, installées dans des maisons particulières redistribuées, avec plus ou moins d'aisance, en salles de classe, et également des créations nécessaires pour faire face à l'augmentation vertigineuse de la population due à la révolution sanitaire amenée par la départementalisation. Construire beaucoup, construire vite, et si possible construire bien, est le premier souci des autorités. Le recrutement et la formation des enseignants, dans un département qui ne dispose pas d'une École Normale, et où de surcroît le public de bacheliers est très faible, contient l'autre priorité des autorités. Cette déferlante profite quasi exclusivement aux écoles élémentaires et aux Cours complémentaires. En 1948, 39 198 élèves fréquentaient les écoles élémentaires

<sup>11</sup> Voir R. LUCAS, *op. cit.*, 2006, p. 328.

<sup>12</sup> A.-D. ROBERT, *op. cit.*, p. 21-22.

<sup>13</sup> S. JACQUEMART, *La Question départementale outre-mer*. Paris : PUF, 1983, p. 28.

<sup>14</sup> Voir R. LUCAS, *op. cit.*, 2005, p. 24-29.

publiques, ils sont 56 084 en 1958. Il y a 17 Cours complémentaires en 1948 et ils accueillent 1 509 élèves. Dix ans plus tard, le nombre d'établissements est de 30 pour un effectif qui est multiplié par 3,5. Et sur le plan qualitatif, à la rentrée de septembre 1958, La Réunion dispose d'une École Normale, annexée au lycée Leconte-de-Lisle en attendant d'intégrer ses propres locaux et de pouvoir développer les formations dispensées aux maîtres munis pour le plus grand nombre du seul Brevet élémentaire.<sup>15</sup>

La politique volontariste du régime gaulliste amène la deuxième déferlante scolaire. Le 6 janvier 1959, la V<sup>e</sup> République naissante promulgue une réforme à laquelle le ministre Jean Berthoin a attaché son nom. Limitons-nous à faire remarquer qu'au principe de cette réforme et des changements qui l'accompagnent à la rentrée d'août 1960, qui lancent une nouvelle étape dans l'organisation de l'École, il y a deux idées essentielles. Il y a d'abord la mise en relation de la scolarisation et du progrès économique. Cette idée, présente à partir du milieu des années 1950, devient plus insistante avec la V<sup>e</sup> République. Il y a ensuite l'idée que le destin scolaire des élèves doit obéir à leurs mérites et non aux pesanteurs sociales<sup>16</sup>. À La Réunion, jusqu'à la première moitié de la décennie 1960, cette deuxième déferlante, comme la première, profite aux écoles élémentaires et surtout aux collèges d'enseignement général (CEG), nouvelle appellation des Cours complémentaires depuis la Réforme Berthoin. En 1960, La Réunion compte 41 CEG qui accueillent 6 738 élèves, l'année suivante le nombre de CEG est de 43, les effectifs accueillis sont de 7 665. En 1962, 8 909 élèves fréquentent les CEG de La Réunion.<sup>17</sup>

La situation dans le second cycle du secondaire, qui est notre dernier point à exposer, est, sous les deux déferlantes, radicalement différente. En 1947, la section filles du lycée Leconte-de-Lisle qui était dénommée « lycée » est transformée par décret ministériel en lycée (7 juillet 1947). Quinze mois plus tard, cette mesure, dont la mise en œuvre administrative n'a pas eu un début d'exécution, a vécu. On revient donc à la situation antérieure. En 1948, le lycée Leconte-de-Lisle qui comprend toujours le petit lycée, mais dont l'enseignement secondaire dispensé est désormais gratuit, accueille 857 lycéens et lycéennes, puis en 1958, 1 544. Cette augmentation est certes importante, mais représente un effectif dérisoire rapporté à l'ensemble de la population scolaire, surtout si on s'en tient aux seuls effectifs du second cycle du secondaire. Complémentairement à cette offre lycéenne, deux établissements privés catholiques dispensent un cursus secondaire. Le premier, on l'a déjà rencontré, c'est le Petit Séminaire. Le second c'est l'Immaculée Conception, établissement tenu par la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, basé à Saint-Denis, et qui accueille les jeunes filles. L'établissement des Sœurs, comme le Petit Séminaire, n'offre pas un cursus secondaire complet. Près de vingt ans après la mise en place de la départementalisation, l'accès au seul lycée de La Réunion reste donc très difficile, alors que dans le même temps on assiste à une croissance impressionnante des CEG et qu'il y a, en France métropolitaine, un mouvement d'expansion de l'enseignement secondaire avec une augmentation de classes en lycée.<sup>18</sup> En attendant de revenir sur cette situation, qualifiée de « déséquilibre accentué » entre le premier et le second cycle du secondaire à La Réunion et qui est jugée « préoccupante »<sup>19</sup> par les rapporteurs chargés de la

<sup>15</sup> Voir LUCAS 2005, *Op. Cit.*

<sup>16</sup> Voir notamment J.-M. CHAPOULIE, *L'École d'État conquiert la France. Deux siècles d'Histoire*. Rennes : PUR, 2010, p. 421-449.

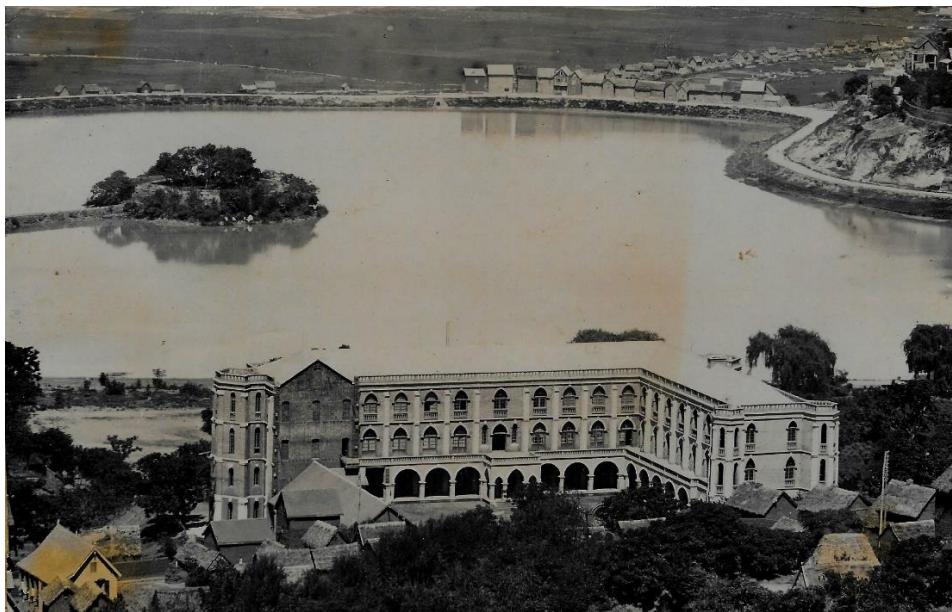
<sup>17</sup> LUCAS 2005, *Op. Cit.*

<sup>18</sup> Voir ROBERT 2010, *Op. Cit.*

<sup>19</sup> *Rapport général de la Commission Centrale d'Outre-mer*, p. 553 -557.

préparation du V<sup>e</sup> Plan, pour la soumettre à l'analyse, concluons en faisant observer qu'à ce stade sous la départementalisation, comme hier sous la colonie, l'accès des jeunes Réunionnais à un secondaire complet est à rechercher hors du lycée Leconte-de-Lisle. C'est dans ce contexte que s'impose comme alternative le collège Saint Michel, à Madagascar, et qu'il nous faut maintenant aborder.

### III. LE COLLÈGE SAINT MICHEL



Collège Saint-Michel, vers 1905/1910. Voir également photo de couverture.  
(Photographies, Sources : Programme Histoire et Mémoire de l'École à La Réunion (PHMER).  
Raoul LUCAS, Laboratoire CEMOI, EA 13, Université de La Réunion)

Pour comprendre une institution, il faut remonter à ses origines nous apprend Durkheim tant « le rôle du germe est considérable »<sup>20</sup>. C'est fort de cette recommandation que nous allons tenter de présenter le collège Saint Michel. Cette présentation, dans le cadre contraint de cet article, nous allons la circonscrire à trois éléments principaux utiles à notre propos en renvoyant le lecteur pour des développements plus amples sur le collège Saint Michel, comme sur l'histoire scolaire coloniale à Madagascar, mais également sur la politique postcoloniale à La Réunion et dans la Grande Île, à nos différentes notes<sup>21</sup>.

<sup>20</sup> É. DURKHEIM, *L'évolution pédagogique en France*. Paris : PUF, 1939, p. 24.

<sup>21</sup> Pour de plus amples développements sur le collège Saint-Michel le lecteur pourra se rapporter utilement à É. COMBEAU-MARI, « Gymnastique et association, instruments de formation des élites malgaches au collège Saint-Michel de Tananarive (1906-1934) », dans P.-A. LEBECQ (dir.), *Sports, éducation physique et mouvements affinitaires au XX<sup>e</sup> siècle*. Paris : L'Harmattan, 2004, p. 99-112 ; P. TORQUAT (de) (RP), *Le collège Saint-Michel, 1888-1988*. Fianarantsoa : Ambozontany, 1988 ; J. TIERNONNIER (SJ), *Au cœur de l'Île Rouge. Cinquante ans de vie à Madagascar*. Paris : Éditions Beauchesne, 1991. Pour une approche de l'histoire scolaire coloniale à Madagascar le lecteur pourra se rapporter notamment aux travaux suivants : G.-S. CHAPUIS, *L'organisation de l'enseignement à Madagascar sous l'administration du Général Gallieni (1860-1905)*. Montpellier : Sahy, 1930 ; F. KOENNER, *Histoire de l'enseignement privé et officiel à Madagascar (1820-1995)*. Paris : L'Harmattan, 1999 ; M. RATRIMOARIVONY-RAKOTOANOSY, *Historique et nature de l'enseignement à Madagascar de 1896 à 1960*. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université Paris V, 1986. Pour une approche

Comme premier élément, retenons l'identité du collège Saint Michel qui est un établissement fondé en 1888 par les Jésuites, à Ambohipo, une localité pas très éloignée de Tananarive.<sup>22</sup> La fondation de l'établissement n'est en rien un acte isolé mais participe, au contraire, d'un projet missionnaire catholique à Madagascar qui prend forme au milieu du XIX<sup>e</sup> où sont parties prenantes plusieurs congrégations, dont celles des Jésuites. Sans entrer dans le détail de ce projet, il faut insister sur le fait qu'il se développe à partir de La Réunion à l'Établissement de La Ressource<sup>23</sup>. Retenons de cet Établissement de la Ressource, que nous avons étudié par ailleurs, qu'il est un dispositif central et stratégique dans le projet inédit et singulier des Jésuites en direction de Madagascar, où s'entrecroisent volonté missiologique, ambition civilisatrice, programme scientifique, productions éditoriales et dispositifs de formation scolaire, professionnelle et religieuse<sup>24</sup>. L'ouverture à Madagascar du collège Saint Michel par les Jésuites inaugure une nouvelle étape de leur projet et crée les conditions mettant un terme au dispositif de formation de jeunes Malgaches à La Ressource qu'ils avaient initié en 1847. Évangélisation et enseignement sont au principe du projet du collège Saint Michel. L'établissement, qui fonctionne sur le registre de l'internat, dispense enseignement primaire et enseignement professionnel. La première promotion, accueillie le 14 décembre 1888, est constituée d'une quarantaine d'élèves dont l'encadrement est confié au RP Joseph de Villèle, jésuite d'origine réunionnaise<sup>25</sup>.

En deuxième point, abordons de façon synthétique les transformations du collège sur toute la période coloniale, allant de l'annexion de Madagascar par la France en 1896 jusqu'à l'indépendance de la Grande Île en 1960. Cette période marque une nouvelle ère de l'histoire du collège qui, le 8 mai 1900, prend définitivement ses quartiers en ville de Tananarive, à Amparibe<sup>26</sup>. Dispensant au départ un cycle d'études primaires et professionnelles accueillant des petits Malgaches, le collège Saint Michel se transforme progressivement avec des réalisations qui doivent prendre en compte un triple système d'exigences : celles relatives au système éducatif et à la politique scolaire, celles relevant de la politique ecclésiastique et celles imposées par le système colonial. C'est ainsi qu'un Petit Séminaire est ouvert au collège en 1910. En 1929, l'établissement ouvre un premier cycle d'études secondaires. Ses débuts sont difficiles, les autorités coloniales réticentes à autoriser les Jésuites à étendre l'offre d'enseignement du collège et, de surcroît, totalement opposées à ce qu'elle puisse être dispensée à des jeunes Malgaches. C'est au milieu de la décennie suivante qu'un second cycle est mis en place. Le cursus complet du Grand collège ne sera achevé qu'au début des années 1950. Mais jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, seuls les élèves répondant aux critères de citoyenneté française, peuvent accéder à Saint Michel, à son Grand collège. Établissement, dont les études et l'internat sont payants, sauf pour les séminaristes, le collège Saint Michel clame haut son ambition : « former des chrétiens d'élite, des instituteurs et Dieu aidant des

des questions politiques coloniales et postcoloniales voir notamment : C. BAVOUX, *Les Réunionnais à Madagascar de 1880 à 1925*. Thèse, Université de Paris VII, 1997 ; D. GALIBERT *Les Gens de pouvoir à Madagascar : État postcolonial, légitimités et territoires (1956-2002)*. Paris : Karthala, 2011 ; C. LIAUZU (dir.), *Dictionnaire de la colonisation française*. Paris : Larousse, 2007.

<sup>22</sup> P. TORQUAT (de) (RP), *op. cit.*

<sup>23</sup> La Ressource est une localité située dans les hauteurs de Sainte-Marie (La Réunion).

<sup>24</sup> R. LUCAS, « Place de l'établissement de La Ressource dans le projet de la Mission catholique à Madagascar durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Bulletin de l'Académie de l'Île de La Réunion*, vol. 35, 2019, p. 205-227. Pour une approche plus générale de l'œuvre des Jésuites à Madagascar on pourra utilement se rapporter à A. BOUDOU, *Les Jésuites à Madagascar au XIX<sup>e</sup> siècle*. 2 vol., Paris : Éditions Beauchesne, 1940.

<sup>25</sup> P. TORQUAT (de) (RP), *op. cit.* p. 5.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 17-115.

prêtres ». Par la qualité de son enseignement, qui souscrit aux exigences scientifiques les plus fermes, et par le dynamisme inventif de son projet d'animation pédagogique, l'établissement s'impose dans le paysage éducatif à Madagascar et voit son attractivité s'étendre à l'ensemble des îles avoisinantes. En 1945, le collège de Saint Michel, Grand et Petit, accueille un effectif total de 422 élèves dont 97 séminaristes.<sup>27</sup>

En dernier point, évoquons la part occupée par La Réunion dans la question du recrutement du personnel enseignant, non pas sur toute l'histoire du collège, bien que cela soit très utile, mais en ne retenant ici, pour les contraintes que nous impose notre travail, la période qui correspond aux années 1946-1950<sup>28</sup>. C'est une période, certes courte, mais d'une très grande intensité.

Sur le plan politique, c'est une période de basculement avec des événements majeurs et tragiques. Il y a du côté de Madagascar, l'insurrection de 1947 et la redéfinition de la politique de la France dans la Grande Île<sup>29</sup>. Le gouvernement français semble alors définitivement rejeter, à Madagascar, la politique d'assimilation. C'est ainsi que le Haut-commissaire Pierre de Chevigné explique, pour son premier discours devant l'Assemblée représentative, que « le statut d'État associé [est] l'objectif vers lequel la France [conduit] Madagascar »<sup>30</sup>. À La Réunion, ce qui caractérise l'époque c'est la départementalisation et deux mois plus tard, l'encre du texte de loi à peine séchée, l'assassinat d'Alexis de Villeneuve, candidat à la députation, leader politique alors âgé de tout juste de 40 ans<sup>31</sup>. C'est également, dans un tout autre domaine, les effets dévastateurs du cyclone du 26 janvier 1948, le plus violent que l'île ait subi depuis le début du siècle. Sur le plan de l'instruction scolaire, côté Madagascar, le collège Saint Michel est en plein essor au sortir de la guerre. En janvier 1949, l'établissement compte 493 élèves dont 200 Malgaches. Les pensionnaires sont au nombre de 125. Le personnel d'encadrement et professoral comprend 19 jésuites (Pères jésuites, Scolastiques, Frères, Séminaristes) et 20 laïques (instituteurs et professeurs)<sup>32</sup>. Le besoin en personnel se pose alors et plutôt du côté laïc, tant les possibilités de faire appel aux membres de la Compagnie de Jésus, si elles existent, demeurent toutefois faibles.

Du côté de La Réunion, ce qui marque l'organisation scolaire c'est son édification administrative qui repose alors, pour une grande part, sur les communes, elles-mêmes sans grands moyens. C'est ainsi que, sur les 401 institutrices en poste en 1947, 116 sont des monitrices communales exerçant comme enseignantes suppléantes. Ces suppléantes, qui peuvent être détentrices du Brevet Supérieur, mais le plus souvent du Brevet Élémentaire, sont prises en charge, contrairement à tous leurs autres collègues, par les budgets des communes. À diplôme égal, ces suppléantes ont donc un statut précaire, aussi réclament-elles d'être prises en charge, comme pour tous les autres enseignants,

<sup>27</sup> P. TORQUAT (de) (RP), *op. cit.*

<sup>28</sup> Pour une approche approfondie de ces questions on se rapportera aux travaux de Simon DUTEIL et notamment : « Partir et travailler dans le domaine colonial français : enseignantes métropolitaines et réunionnaises à Madagascar, 1896-1939 », dans *Sextant*, Université Libre de Bruxelles, n°25, 2008, p. 141-155 ; *Enseignants coloniaux. Madagascar, 1896-1960*. Thèse, Université du Havre, 2009. Mais le traitement de cette question demanderait également d'être approché à partir des projets des différentes congrégations enseignantes dans cette partie de l'océan Indien, travail que nous avons initié pour les Jésuites (note 24) et qui est en cours pour les Frères des Écoles Chrétiennes et les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

<sup>29</sup> Pour de plus amples développements sur ces aspects, voir J. TRONCHON, *L'insurrection malgache de 1947*. Paris : Maspero, 1974.

<sup>30</sup> A. SPACENSKY, *Madagascar : 50 ans de vie politique de Ralamaingo à Tsiranana*. Paris : Nouvelles Éditions Latines, 1970, p. 86.

<sup>31</sup> Voir notamment F. PAYET, *Le Général de Gaulle et La Réunion, 1940-1970*. Saint-Denis : Azalées Éditions, 2005.

<sup>32</sup> P. TORQUAT (de) RP., *op. cit.* p. 125-137. « Scolastique » désigne un Jésuite en formation.

par l'État<sup>33</sup>. C'est dans ce double contexte que les responsables du collège Saint Michel lancent une campagne pour recruter des instituteurs et institutrices de La Réunion, en 1949. C'est moins les résultats de cette campagne qui nous intéressent ici que la démarche mise en œuvre par les responsables de Saint Michel pour mener à bien leur projet, tel que nous renseignent les archives que nous avons pu dépouiller.

C'est une démarche en réseau qui est développée dont on peut dresser la carte avec intérêt. Certains membres pouvant appartenir à plusieurs réseaux, et certains réseaux se recoupant, nous ferons le choix pour situer les membres, comme pour nommer les réseaux, de prendre comme critère de classement leurs caractéristiques principales. Il y a naturellement le réseau « Jésuite », avec les membres de la Compagnie présents à La Réunion ou anciens élèves et qui ne nécessite pas qu'on s'y attarde. Puis vient ce qu'on peut appeler le réseau « Diocèse » avec ses différents responsables, comme le RP Barassin, directeur des Œuvres, ou le RP Bolatre, directeur de *Dieu et Patrie*, hebdomadaire catholique<sup>34</sup>. Il y a aussi le réseau « Établissements catholiques », où figurent le RP Berthou, directeur du Petit Séminaire<sup>35</sup>, ou encore le Frère Denis qui dirige l'établissement Saint Michel de Saint-Denis<sup>36</sup>, ainsi que son homologue de l'établissement lasallien Saint Charles à Saint-Pierre. Le dernier réseau enfin, c'est celui qui est le plus surprenant, à la fois par le domaine qu'il recouvre et surtout par les membres qui le composent aussi va-t-on l'appeler réseau « École publique ». On y trouve Hippolyte Foucque, Vice-recteur de La Réunion ; Joseph Dijoux, seul inspecteur primaire que compte alors le département ; Hélène Gérard, directrice du Cours complémentaire Joinville, à Saint-Denis, et responsable syndicale SGEN ; M<sup>gr</sup> Mondon, l'aumônier du lycée Leconte-de-Lisle, ainsi que le Président de l'Association des Anciens élèves du Lycée<sup>37</sup>. En attendant de revenir sur ces aspects et les questionnements qu'ils ne manquent pas de susciter, concluons cette partie en faisant une double hypothèse. D'abord qu'en l'état de nos investigations les responsables du collège Saint Michel semblent être bien documentés sur la question de l'École à La Réunion (situation des diplômés, situation des personnels enseignants, offre de formation publique et privée existante, démographie scolaire) et que, réciproquement, l'établissement jésuite de Tananarive est connu de divers milieux à La Réunion. Ces hypothèses avancées, abordons enfin la dernière partie de notre article, consacrée aux élèves réunionnais qui se sont retrouvés à Saint Michel.

#### IV) LES RÉUNIONNAIS AU COLLÈGE SAINT MICHEL

Avant de tenter de dégager quelques tendances qui caractérisent les jeunes Réunionnais qui ont fréquenté le collège Saint Michel, pour ensuite chercher à esquisser un début de typologisation, il nous faut d'abord fournir quelques précisions sur la démarche méthodologique qui a été la nôtre pour approcher notre public et chercher à le quantifier. La documentation primaire d'archives élaborée au cours du fonctionnement ordinaire de l'établissement, de sa création à la fin des années 1960, fait apparaître comme catégories : « Européens », « Malgaches », « Malgaches naturalisés », « Français » « Étrangers ». Si on peut comprendre l'utilisation de certaines de ces

<sup>33</sup> R. LUCAS, 2005, *op. cit.* p. 26.

<sup>34</sup> RP BOLATRE (1902-1981). Il était également Vicaire général ; RP BARASSIN (1911-2001), fondateur de la CFTC, historien, et enseignant à l'Institut d'Études Juridiques.

<sup>35</sup> RP BERTHOU (1904-1989).

<sup>36</sup> Frère Denis (1893-1964). On lui doit la reconstruction du collège Saint-Michel à Saint-Denis, après sa destruction par le cyclone de 1948.

<sup>37</sup> Hippolyte FOUCQUE (1887-1970). Proviseur et chef du service de l'Instruction Publique (1927-1946), Inspecteur d'Académie, Vice-recteur de La Réunion (1946-1952).

catégories, on pouvait, en regard de notre recherche, les clarifier. Pour mener à bien ce travail, l'exploitation, des seuls rapports statistiques, qui répondaient à leurs propres impératifs, et dont nous n'avions pas à discuter dans le cadre de notre recherche de leur bien-fondé, ne pouvait être entièrement satisfaisante. Il nous fallait donc faire entrer en scène le public qui nous intéressait, les « Réunionnais ». Nous avons cherché à le faire à partir de divers documents comme des listes d'élèves, des bulletins d'anciens élèves ou des plaquettes de distribution des prix.

Distribution des prix de l'année 1954.  
 (Source : Programme Histoire et Mémoire de l'École à La Réunion (PHMER). Raoul LUCAS, Laboratoire CEMOI, EA 13, Université de La Réunion)



Mais si cette opération pouvait nous aider à faire émerger « les Réunionnais » comme catégorie cachée, elle n'était pas suffisante pour nous permettre de distinguer parmi ce groupe les élèves qui, avec leurs parents, étaient établis à Madagascar, qu'il importe leur ancienneté, et ceux ayant fait spécifiquement le déplacement dans la Grande Île pour les besoins de leurs études scolaires, les seuls qui nous intéressaient. C'est par le dépouillement des fiches de renseignement individuelles, quand elles ont pu

être retrouvées, et aussi divers dossiers de correspondance regroupés en liasses, sans classement véritable, quelquefois avec des titres imprécis, que nous avons pu faire cette distinction entre ces deux catégories de Réunionnais pour ne retenir que celles nous intéressent. Ainsi, un élève est catégorisé comme « Réunionnais », et fait donc partie de notre population d'étude, si nous disposons le concernant obligatoirement d'un des trois documents suivants : lettre des parents domiciliés à La Réunion sollicitant l'inscription de leur enfant, lettre d'une personne résidant à Tananarive, ou dans d'autres villes malgaches, acceptant d'être le correspondant de l'élève auprès de l'administration du collège, lettre du directeur du Petit Séminaire. Dans les faits, pour chaque élève retenu nous avons pu le plus souvent disposer, en plus d'un des documents que nous avons défini comme obligatoire, de différents autres éléments comme notamment le dossier scolaire, des relevés de notes, ou encore des lettres de recommandation provenant d'un directeur d'établissement public ou privé, autre que le Petit Séminaire, ou d'un membre de la famille le plus souvent membre d'une congrégation, ou d'un prêtre.

Dans les limites de ce travail, plusieurs choses peuvent être avancées en attendant d'être confirmées par des investigations plus poussées, pour compenser le manque de données facilement accessibles et de séries complètes.

Il y a d'abord le fait que l'on peut estimer, sur la base des dépouillements menés dans les archives du collège Saint Michel, que près de 200 Réunionnais se sont retrouvés à effectuer, en totalité ou en partie, leur secondaire au collège Saint Michel entre 1910 et 1970. On peut également observer que cette présence réunionnaise est plus affirmée dans la décennie 1950, participant en cela à la croissance continue de la population scolarisée dans le secondaire, premier et second cycle. En 1952, les effectifs du secondaire, Malgaches et Français confondus, sont de 258 élèves, en 1956 de 350 et en 1961 de 533 ; dans le même temps le nombre de Réunionnais dénombré, au sens où nous l'avons précisé plus haut, est respectivement de 25, 31 et 49<sup>38</sup>. Si on s'en tient aux effectifs du seul second cycle on dénombre au total 258 élèves en 1962, 243 l'année suivante et 144 en 1964, pour une présence réunionnaise qui est respectivement de 21, 19 et 12<sup>39</sup>. Notons qu'à partir de cette année la présence réunionnaise ne cesse de décroître tout au long la seconde moitié des années 1960 pour se tarir définitivement au début de la décennie suivante<sup>40</sup>. Une situation qui trouve son explication à la conjonction de deux séries d'événements, l'une concernant La Réunion et l'histoire de l'École, l'autre se rapportant à Madagascar et à son histoire politique. En 1964, La Réunion dispose d'un second lycée, le lycée Roland Garros. Il s'ouvre au Tampon et peut enfin permettre aux élèves des CEG du sud de l'île d'accéder à un cursus secondaire complet. En 1969, La Réunion compte alors 2 500 lycéens<sup>41</sup>. À Madagascar, à partir de 1970, le pays entre dans une crise sociale et politique basculant dans une période de grande instabilité, avec d'importants bouleversements qui retentissent notamment dans le domaine de l'Éducation<sup>42</sup>.

Si on cherche maintenant à s'intéresser à la réussite scolaire des élèves réunionnais à Saint Michel, on a des données dispersées et fragmentées. Concernant par exemple les résultats au baccalauréat, la seule série complète que nous ayons pu retracer est celle de l'année scolaire 1961-1962. Les documents dépouillés nous apprennent que 14 élèves de

<sup>38</sup> Statistiques produites à partir des Fiches individuelles et divers rapports ronéotypés, Archives collège Saint-Michel (ACSM), 1948-1970.

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> Rapport « Le collège Saint-Michel », document ronéotypé, 1971 (ACSM).

<sup>41</sup> R. LUCAS, 2005, *op. cit.* p. 30- 35.

<sup>42</sup> Voir notamment F. RAISON-JOURDE et G. ROY, *Paysans, Intellectuels et Populismes à Madagascar. De Monja Jaona à Ratsimandrava (1960-1975)*. Paris : Karthala, 2010.

la classe de philosophie sont reçus au baccalauréat dont 4 Réunionnais. Parmi les lauréats réunionnais mentionnons le séminariste Gilbert Aubry, futur évêque de La Réunion, et A C-H, futur professeur à l'École Normale puis à l'IUFM de La Réunion. En classe de mathématiques élémentaires, on compte 7 reçus au baccalauréat dont 1 Réunionnais. Enfin dans la série sciences expérimentales le nombre total de bacheliers est de 7 dont 3 Réunionnais<sup>43</sup>. Du côté du cursus de ces élèves au départ de La Réunion, quand par recouplements les établissements d'origine ont pu être retracés, on note que viennent en première place les Cours Complémentaires et CEG, ensuite le Petit Séminaire de Cilaos, puis l'établissement lasallien de Saint-Pierre et enfin le lycée Leconte-de-Lisle.

<b>COLLEGE ST. MICHEL</b> AMPARIBE - TANANARIVE		<b>FICHE DE RENSEIGNEMENTS</b>					
(à remplir, en rayant les mentions inutiles et à retourner au R.P. Recteur)							
Nom de Famille de l'élève :							
(UNE SEULE LETTRE CAPITALE PAR CASIER)							
Prénoms : <u>Jean-Pierre</u> (souligner le prénom usuel)							
Entré au collège le <u>01. 60</u>	Sorti le _____						
Né le <u>17 mars 1945</u>	à <u>Saint-Louis (Réunion)</u>						
Baptisé le <u>1945</u>	à <u>Saint-Louis</u>						
Première Communion le <u>6 juillet 1957</u>	à <u>Saint-Louis</u>						
Confirmé le <u>1957</u>	à <u>Saint-Louis</u>						
Nom et Prénoms du Père _____	vivant - <u>décédé</u>						
Nom et Prénoms de la Mère _____	vivante - <u>décédée</u>						
Nombre de frères et sœurs <u>1 garçon (2 frères - 2 soeurs)</u>							
Adresse de la famille (domicile) <u>Saint-Louis (île de La Réunion)</u>							
Téléph. _____							
Profession du Père <u>Notaire au</u>	Téléph. _____						
(Adresse du lieu d'emploi)							
Adresse du Correspondant à Tananarive <u>M. Raoul</u>							
<u>Hôtel - Tana</u>	Téléph. _____						
Se présente pour la classe de <u>4<sup>e</sup> Modernes</u>							
Pour être interne, <u>demander</u>							
Langues vivantes <u>Anglais</u>							
Ecoles fréquentées (classes et années) <u>Ecole des Jeunes à St-Louis à 5 ans</u>							
<u>Ecole Léigre à St-Louis</u>							
Pour quelles raisons change-t-il d'école ? <u>Cours enseignant objectif</u>							
Tempérament et caractère <u>Intelligent mais a besoin d'être alors</u>							
(Prié de rédiger une note succincte sur feuillet séparé s'il y a lieu)							
<u>un peu trop simple ayant une tendance à la faute; mais ayant affinité -</u>							

<sup>43</sup> Bulletins du collège Saint-Michel, années 1962 et 1963 (ACSM).

Si on s'intéresse à l'origine géographique de ces jeunes réunionnais, tout en intégrant le caractère disparate de nos sources, il est possible de suggérer que, quel que soit l'établissement de départ, les élèves viennent principalement du sud de La Réunion, puis de l'ouest et, de façon marginale, du nord. Notons enfin pour compléter cette carte des origines, que nous n'avons retracé aucun élève provenant du secteur est de La Réunion. Sans doute aurait-on pu prévoir ces résultats sur l'origine scolaire et géographique des élèves réunionnais présents à Saint Michel quand on se rapporte aux caractéristiques de la situation scolaire à La Réunion que nous avons exposées plus haut. Quant à l'origine sociale de ces élèves, les données existantes ne nous permettent pas de dégager des tendances. Aussi limitons-nous à faire observer que, parmi les parents ayant envoyé leurs enfants à Saint Michel, il y a comme catégories sociales repérées, des médecins, des enseignants et autres fonctionnaires, des entrepreneurs, des commerçants, des agriculteurs et des employés de bureau. Si ces données retracées, qui sont finalement modestes, ne nous permettent pas d'amples généralisations, elles nous autorisent néanmoins à postuler qu'elles sont congruentes avec les deux hypothèses que nous avons formulées ci-dessus.

Si on tente d'esquisser une typologisation de notre public, on pourrait dégager plusieurs profils. Il y a d'abord celui des séminaristes, à distinguer ici des autres élèves du Petit Séminaire, dont la prétise n'est pas leur ambition. Les séminaristes devant poursuivre leurs études obligatoirement au collège de Saint Michel, et selon les périodes concernées à partir de la seconde ou de la première, on constate que leur scolarité fait l'objet d'un suivi continu entre les deux établissements. On retrouve ainsi dans les Archives du collège diverses correspondances entre les responsables des deux établissements pour préparer l'arrivée et l'intégration des séminaristes de La Réunion à Saint Michel. Dans une note signée du directeur du Petit Séminaire, il est par exemple mentionné concernant le séminariste M : « Bon élève, il y a une réserve à faire pour le français, il a un style compliqué, assez souvent incorrect (solécismes, la version latine s'en ressent). C'est inné chez lui semble-t-il et ce sera qu'avec le temps sans doute qu'il pourra arriver à corriger son style. Bonne volonté indubitable, vu l'ensemble des résultats acquis, pourrait utilement suivre la seconde »<sup>44</sup>. Le deuxième profil que nous pouvons dégager c'est celui de ces élèves des Cours Complémentaires et CEG. Il y a ceux qui ne peuvent pas intégrer le lycée Leconte-de-Lisle au sortir de leur troisième et ce malgré leurs bons résultats scolaires et leur réussite au Brevet Élémentaire. Parmi ces élèves, il y a ceux qui démarrent d'abord une seconde au Petit Séminaire de Cilaos. Les parents de ces élèves pensent, sans doute, que le détour par le Petit Séminaire pourrait mieux les aider dans leurs démarches en direction de Saint Michel tout en préparant leur enfant à intégrer le collège et son internat. Il y a également les enfants dont les parents cherchent, avec recommandation ou pas, à les inscrire directement au collège Saint Michel. C'est le cas par exemple du jeune A C-H, mentionné plus haut. Élève au Cours complémentaire de la Ravine des Cabris, bien qu'étant d'un bon niveau, il n'a pas pu intégrer le lycée. C'est encore le cas de ce jeune de Cilaos, élève du Cours Complémentaire, qui bien que brillant, se voit, lui également, fermer les portes du lycée. Un troisième profil concerne les élèves dont les parents sont insatisfaits de la qualité de l'offre de formation existante à La Réunion. Il s'agit alors quasi exclusivement de parents dont les enfants sont inscrits dans les Cours Complémentaires ou les CEG de La Réunion. Ces parents sont donc à la recherche d'institutions éducatives plus prestigieuses, faute sans doute de ne pas avoir pu inscrire leur enfant au lycée Leconte-de-Lisle. C'est le cas notamment de l'élève E

<sup>44</sup> Dossier Petit Séminaire, Lettre Manuscrite du RP Berthou, 1958 (ACSM).

qui est en cinquième au CEG de Saint-Louis. E, dont le père est médecin à Saint-Louis, a fait ses études primaires chez les Frères des Écoles Chrétiennes à Saint-Denis (École Saint Michel). Faute de pouvoir intégrer le lycée Leconte-de-Lisle, E se retrouve en sixième au CEG de Saint-Louis. Mais son père, considérant « le corps enseignant [de cet établissement] défectueux », sollicite pour la rentrée d'octobre 1960 l'inscription de son fils en quatrième moderne, au collège Saint Michel, à Tananarive<sup>45</sup>.

Les deux derniers profils concernent des élèves inscrits au lycée Leconte-de-Lisle mais qui doivent quitter l'établissement, soit pour résultats scolaires insuffisants, soit pour des raisons disciplinaires. Dans cette dernière situation il y a par exemple celle du jeune lycéen G, âgé de 17 ans, qui est en troisième en 1947-1948. G est le benjamin d'une famille de 11 enfants, dont le père est décédé quand il avait un an. Sa mère sollicite le directeur du collège Saint Michel pour que son fils puisse être accepté dans l'établissement comme interne et pouvoir recommencer sa troisième. La lettre adressée par la mère de G mériterait d'être citée *in extenso*, faute de pouvoir le faire, intéressons-nous aux arguments qu'elle met en avant pour justifier sa demande. Il y a d'abord le fait que G, qui est « privé depuis 18 mois de la surveillance et de la protection de son frère J, parti terminer ses études à Paris, n'a rien gagné à être livré seul dans un milieu très mélangé et où sa jeunesse est exposée à mal tourner... »<sup>46</sup>. Ensuite poursuit-elle : « G. n'est pas un perverti, ni même un mauvais sujet, mais il est sans volonté, paresseux et parfois insupportable par son manque de discipline. Je veux l'enlever au plus tôt de cette atmosphère qui risque de le perdre totalement. Il est susceptible de remonter le courant sous l'influence d'une main ferme et d'une sévère discipline »<sup>47</sup>. Enfin ce sont les valeurs morales et chrétiennes de la famille qu'évoque la mère en se réclamant de « [ses] cousines qui sont franciscaines [et qui] pourraient longuement vous renseigner »<sup>48</sup>. Ainsi se dessine cette alliance entre valeurs religieuses et modèle éducatif qui font les particularités de l'enseignement et de l'éducation professés dans les collèges Jésuites et qui a, sans doute, motivé bien d'autres parents à vouloir inscrire leurs enfants au collège de Saint Michel à Tananarive.

Au terme de ce travail il convient de rappeler à nouveau Durkheim, quand il notait, dans *L'Évolution Pédagogique en France*, à propos de l'enseignement secondaire que « le présent est formé d'innombrables éléments... La seule manière de les distinguer, d'introduire par la suite un peu de clarté dans cette confusion, c'est de rechercher dans l'Histoire comment ils sont venus se surajouter les uns aux autres, se combiner et s'organiser »<sup>49</sup>. Il convient également de citer Pierre Caspard qui, dans un article, plus proche de nous dans le temps, se rapportant au centenaire de l'École de Montceau-les-Mines, faisait remarquer que « l'Histoire institutionnelle et la sociologie scolaires ne sont pas pleinement intelligibles dans le cadre local : elles réclament des horizons d'études beaucoup plus vastes »<sup>50</sup>. C'est sous les auspices de ces auteurs, et en s'inspirant des méthodes qu'ils préconisent, que nous avons cherché à interroger la question de

<sup>45</sup> Dossier de l'élève E, chemise « Saint-Michel. Saint-Denis ». Diverses notes dont une manuscrite du directeur des Frères, signature illisible, document non daté, signalant que « *E est intelligent mais a besoin d'être dans un milieu discipliné, ayant une tendance à la paresse, mais enfant affectueux* » (ASCM). La lettre du père de E est datée du 20 juillet 1950, elle est adressée au « Directeur du collège Saint-Michel ».

<sup>46</sup> Dossier « Réunion, Affaires Classées ». Lettre datée du 22 mai 1948, signée de la mère de G. Mme V. (ACSM).

<sup>47</sup> *Ibid.*

<sup>48</sup> *Ibid.*

<sup>49</sup> É. DURKHEIM, *op cit.*, p. 20.

<sup>50</sup> Collectif, *La Maison d'École de Montceau-les-Mines*. Paris : Champ-Vallon, 1981, p. 10.

l'enseignement secondaire et de comprendre dans son évolution, de La Réunion colonie puis département français, le rôle ainsi que la place occupée par le collège Saint Michel, établissement jésuite à Tananarive. Un travail qui s'appuie également sur des recherches conduites sur d'autres périodes et d'autres parties du système scolaire pour intégrer un projet en cours sur l'*Histoire générale de l'École et la Formation à La Réunion*<sup>51</sup>.

Ces choix épistémologiques et méthodologiques qui guident nos travaux sur l'*École et la Formation à La Réunion* rappelés, il convient de relier les analyses qui se dégagent de notre article et esquisser une perspective.

Le passage de La Réunion de colonie française à département français entraîne de profondes transformations du système scolaire. Ces transformations, que nous avons appelées « déferlantes scolaires », laissent, jusqu'au milieu de la décennie 1960, l'enseignement secondaire à l'écart. Comment expliquer cette situation ? On peut avancer l'hypothèse que l'héritage colonial de la scolarisation est tel, que les besoins sont démesurés et qu'en conséquence toutes les parties de l'institution scolaire ne peuvent être concernées dans le même temps par la dynamique de transformation. Une autre hypothèse n'est pas à exclure, la départementalisation est certes adoptée mais les lignes de force qui structuraient jusqu'alors la société coloniale n'ont pas pour autant été dissoutes, et avec elles le rôle jusqu'alors dévolu au lycée Leconte-de-Lisle.

Si on admet avec Briand et Chapoulie que toute analyse de l'institution scolaire doit prendre en compte son mode d'inscription dans l'espace, il nous faut interroger les définitions de « notre espace »<sup>52</sup>. Quel est donc cet espace pour les jésuites et leur collège Saint Michel à Tananarive ? Madagascar ? Et pour l'Église à La Réunion, les différentes congrégations mentionnées et le Petit Séminaire de Cilaos ? La Réunion ? Et également pour les administrateurs du pouvoir central et systèmes de formation à La Réunion ? La Réunion ?

Quant aux collaborations étroites entre responsables jésuites du collège Saint Michel et responsables de l'enseignement public à La Réunion au plus haut niveau, si elles peuvent paraître à prime abord surprenantes, doit-on les rapporter aux seules données biographiques des intéressés ? La logique de comportements de ces deux groupes d'acteurs ne pourrait-elle pas également être liée avec l'offre de places disponibles dans les établissements secondaires ?

Dans un département où l'accès à un enseignement secondaire complet demeure entravé jusqu'au milieu des années 1960, et surtout pour les élèves qui ne sont pas originaires du nord de l'Île, le collège Saint Michel, par le rôle qu'il joue, et l'éclairage qu'il nous fournit, laisse entrevoir de nombreuses pistes de travail. D'abord sur les questions scolaires naturellement, qu'il s'agisse par exemple des relations entre système politique et institution scolaire, ou encore, dans un tout autre registre, sur les stratégies des congrégations, jésuites, lasallienes, clunisiennes. Mais aussi de façon plus générale sur ce qu'on pourrait appeler notre « espace historique », ce qui pourrait nous amener à revisiter les relations entre La Réunion et Madagascar par exemple, dans une perspective de « croisement » et pas uniquement des « points de vue ». Autant de pistes de travail dont on peut espérer qu'elles seront, un jour, mieux défrichées.

<sup>51</sup> Démarré en 2017, ce projet, que nous co-dirigeons avec Mario SERVIABLE, a pour ambition de publier une *Histoire Générale de l'École et de La Formation à La Réunion*, en 10 volumes. Un volume paru *Les tentatives de Réformes de l'École Coloniale. 1874-1897*, Éditions ARS-Terres Créoles, 2017. Un volume à paraître *L'Histoire de l'École et de la Formation à La Réunion, 1817-1984 en 100 fiches*.

<sup>52</sup> J.-P. BRIAND, J.-M. CHAPOULIE, *Les collèges du Peuple. L'enseignement primaire supérieur et le développement de la scolarisation prolongée sous la III<sup>e</sup> République*. Paris : Éditions du CNRS, 1992, p. 448-472.